



DUNKERQUE ÉOLIEN EN MER

14 SEPTEMBRE > 20 DÉCEMBRE 2020

cndp Commission nationale
du débat public

CAHIER D'ACTEUR N°18 - DÉCEMBRE 2020

Cntpa!
ports & Docks

CNTPA DUNKERQUE

La CNTPA Dunkerque (ancienne CSOPMI), est depuis 1992 l'acteur majeur de la collectivité portuaire et le syndicat ultra majoritaire dans le port de Dunkerque. Le dialogue social est permanent entre les 4 entreprises de manutention qui travaillent en bonne intelligence avec le syndicat, la direction du port et les investisseurs privés. La CNTPA Dunkerque a toujours eu une attitude avant-gardiste et travaille en ayant le souci constant d'œuvrer dans l'intérêt du développement du port et du tissu économique et industrialo-portuaire dunkerquois.

Contact

Coordination nationale des
travailleurs portuaires et
assimilés
20, rue l'Hermitte
59140 Dunkerque
Tel. : 03 28 66 30 10

Mail : cntpa@cntpa.org

CAHIER D'ACTEUR

La transition écologique à Dunkerque ? Déjà une réalité !

PRÉSENTATION DU PORT DE DUNKERQUE

Interface entre la terre et la mer, le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) est le poumon économique de la région. Il accueille le plus gros site industrialo-portuaire de la région Hauts-de-France. Cette activité représente 30 000 emplois, directs, indirects et induits. Tous ces emplois sont liés à l'énergie, notamment celle déjà fournie par le Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Gravelines.

Le port, c'est 17 km de front de mer, 7 000 hectares dédiés aux trafics portuaires et aux zones logistiques, dont 3 000 hectares de réserve foncière. Un bateau met 1h30 de navigation entre la sortie du rail et le quai. Ce qui fait de Dunkerque, l'un des ports les plus accessibles (24h/24h) du Range Nord. Le port de Dunkerque peut accueillir les plus gros navires du monde (jusqu'à 400 mètres de long et 22 mètres de tirant d'eau).

Son positionnement géographique a pesé dans l'histoire du port à ses débuts, et son développement s'est poursuivi en lien avec les sources énergétiques. Le port a toujours su se moderniser et s'adapter en fonction de son histoire industrialo-portuaire. Le port a su évoluer d'un point de vue technique, organisationnel, social, environnemental mais aussi énergétique, sans attendre un projet éolien.

IMPORTANCE DE L'ÉNERGIE DANS L'ACTIVITÉ PORTUAIRE ET INDUSTRIELLE

La région Hauts-de-France est la première en nombre de projets et d'emplois industriels. Elle a par ailleurs une consommation annuelle de 47 770 GWh par an. La grande industrie et les PME/PMI consomment 64 % de l'électricité en Hauts-de-France. Pour rappel :

=> La centrale de Gravelines compte 6 réacteurs de 900 MW. La puissance totale représente 5 400 MW. C'est la plus importante centrale d'Europe de l'ouest, par sa capacité de production comme par le nombre de réacteurs. En 2019, les réacteurs de la centrale ont produit 32,1 milliards de kWh sans

sans rejet de CO2, l'équivalent de la consommation annuelle du Nord et du Pas-de-Calais. Cela représente près de 8,5 % de la production nucléaire en 2019.

=> Les installations de production d'électricité de source renouvelable représentent 28 % du parc régional, soit 3072 MW.

=> Avec 320 parcs éoliens recensés en 2018, la Région Hauts-de-France était la première région éolienne de France, devant la région Grand-Est, avec 3 537 MW en production, sachant qu'au niveau national la puissance éolienne raccordée fin 2018 s'élève à 15 108 MW.

Le bon approvisionnement des ressources énergétiques concourt au maintien de ces industries et donc de ces emplois. D'un point de vue syndical, trouver les bonnes orientations et les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie est en lien avec la préservation des emplois. **L'équilibre des différents piliers des industries est lié à la fourniture en énergie.**

DUNKERQUE ET LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les vertus de l'économie circulaire

Entre le port et l'industrie, tout est lié. Dunkerque a su mettre en place des réseaux d'optimisation d'énergie. Ainsi, la centrale nucléaire de Gravelines alimente le port et tous les engins et superstructures qui le font tourner. Les trois plus gros portiques du port ont, à eux trois, besoin de 60 000 volts pour fonctionner. Le courant continu assuré par la centrale est le **garant d'un service sans rupture d'approvisionnement en électricité**. La proximité avec la centrale a d'ailleurs été un argument pour l'implantation d'une usine comme Rio Tinto : deux réacteurs sur six fonctionnent pour alimenter ce site et bien d'autres industries lourdes du Dunkerquois.

À Dunkerque, il y a une complémentarité des différentes énergies (électricité, gaz, chaleur). Le tissu industriel valorise, échange, recycle l'énergie : une économie circulaire vertueuse. **Probablement la façon la plus**

intelligente de faire de l'écologie : travailler avec ce qu'on a déjà pour réduire les impacts, quels qu'ils soient. La toile industrialo-portuaire comme Dunkerque est reliée au nucléaire. **Sans la puissance du fournisseur voisin, le port risquerait de connaître des soucis d'approvisionnement si on devait passer à des énergies intermittentes et donc non fiables.** De quoi déstabiliser toute une économie et menacer les milliers d'emplois.

Les projets existants concourent déjà à la transition écologique

Outre l'économie circulaire, la toile industrialo-portuaire est engagée et fait déjà sa part en faveur de la transition écologique.

- 1) Le port est équipé d'un **système de branchement électrique** dont le but est de réduire la pollution en faisant baisser les émissions de gaz à effet de serre en permettant aux navires de couper leurs moteurs et de leur éviter de brûler du combustible.
- 2) Le **gaz naturel liquéfié** (3e énergie fossile la plus utilisée actuellement au monde) s'inscrit dans une transition énergétique. Le GNL est devenu une alternative pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le réchauffement climatique. Outre la plus grosse centrale d'Europe, Dunkerque accueille aussi le terminal méthanier de Loon-Plage (3 réservoirs de stockage de 190 000 m³). Et le port de Dunkerque va disposer d'une station d'avitaillement en GNL pour les bateaux utilisant de plus en plus cette énergie. Le 6 décembre dernier, la CMA CGM a fait escale au port de Dunkerque un porte-conteneurs de 23 000 Equivalents Vingt Pieds propulsé au GNL.
- 3) **La captation du CO2** : un consortium de 11 acteurs européens, dont ArcelorMittal, a lancé, en mai dernier un projet visant à valider les solutions techniques de capture et de stockage de CO2. Une première unité sur le site ArcelorMittal de Dunkerque pourrait être opérationnelle à partir de 2025. Elle devrait capter plus de 125 tonnes de CO2 à l'heure, soit plus d'un million de tonnes par an.

4) **Le photovoltaïque** : un champ photovoltaïque est en projet et serait installé sur les terres du port.

Comme vous pouvez le constater, à Dunkerque, **nous allons encore plus loin dans l'économie circulaire et la démarche environnementale et avons déjà des temps d'avance par rapport à d'autres territoires.**

LE PROJET EOLIEN EN QUESTION

En 2016, la CNTPA Dunkerque s'était positionnée contre le projet d'implantation d'un parc d'éoliennes en mer. L'emplacement imaginé à l'époque était en effet situé en proximité avec la zone de service du port de Dunkerque. Et donc incompatible au bon fonctionnement du 3e port de France. Cinq ans plus tard, alors que se tient un débat public sur l'installation d'éoliennes au large de Dunkerque, nous constatons que la zone d'implantation a été modifiée. Pour les dockers de la CNTPA Dunkerque, l'implantation d'un champ éolien - qu'on annonce comme le plus grand de France - dans l'espace proximal d'évolution des navires devant se rendre au 3e port de Dunkerque continue à susciter des interrogations que nous allons soulever ci-dessous. Nous vous proposons de passer en revue les points de questionnement sur lesquels nous restons vigilants !

La question de l'emplacement

L'emplacement de ce parc d'éoliennes est prévu dans le domaine maritime public. À ce titre, tout un chacun a son mot à dire. **Nous émettons des doutes sur l'emplacement du parc situé à proximité d'une zone de navigation.** L'entrée et la sortie du port doivent être libres et fluides pour l'activité commerciale au risque de mettre en danger Dunkerque, son port, ses industries et tous les emplois générés par cette économie dans le Dunkerquois. Même si des témoignages, lors du débat public, ont écarté ce risque, il existe bel et bien. En avril 2020, une collision a eu lieu entre un navire et une éolienne en Allemagne, dans le parc de Borkum Riffgrung 1 en Mer du Nord allemande. Cet accident a fait 3 blessés et une voie d'eau sur le navire. C'est un fait, cette zone d'éoliennes offshores sera, quoi qu'on en pense, une « zone à éviter » dans la bonne circulation maritime. Dunkerque est au large d'un rail emprunté par 25 % du

trafic mondial de marine marchande et de passagers, le tout combiné à des conditions particulières : vents très intenses, courants forts, régime de marées vives en raison du goulot créé par le détroit, bancs de sables, etc. Outre l'aspect navigation, ce champ impactera une **zone Natura 2000** et sera installé en face d'un **futur Grand Site de France**. Nous justifions ces doutes sur la base que le projet ne pourrait, de toute façon pas être déplacé, compte-tenu de sa situation frontalière et en bordure d'un espace de navigation. Cela a été dit à plusieurs reprises lors du débat public. **Sur la Côte d'Opale, Dunkerque est-elle vraiment la mieux placée pour accueillir ce projet ?**

La question de l'intérêt écologique

Si on plante des éoliennes pour lutter contre l'effet de serre, les éoliennes ne sont d'aucune utilité : la France dispose déjà du nucléaire et d'hydro électricité qui n'émettent pas de CO2. Si on veut s'attaquer à la question du risque nucléaire, les éoliennes n'auront quasi pas d'effets, car on ne baissera pas le nombre de réacteurs - qu'on utilisera un peu moins -, sans forcément jouer sur les charges de fonctionnement. En Allemagne, ils n'ont pas baissé leur parc, juste rajouté des éoliennes. Donc les centrales ont la même charge, mais avec moins de rentabilité. Si dans le cadre de l'énergie éolienne, le coût de la ressource est de zéro (le vent), exploiter ce vent a un coût financier et environnemental ! Sans compter que ces pâles d'éoliennes ne sont pas recyclables car elles sont constituées de matériaux composites à base de fibres de verre ou de carbone difficiles à recycler. Et donc on les enterre, faute de mieux, pour cacher le côté peu reluisant de cette économie. Les éoliennes affichent par ailleurs un très mauvais bilan carbone. Plutôt ingrat pour une source d'énergie dite « verte ». Notons qu'à ce jour, nous ne disposons d'aucune étude d'impact sur le projet !

N'y a-t-il pas une contradiction à vouloir lutter contre le réchauffement climatique en détruisant l'écosystème d'une zone complète et en industrialisant un espace naturel vierge ?

La question des restrictions

L'implantation risque de perturber le trafic maritime

comme on l'a vu précédemment, mais d'autres métiers et d'autres activités nautiques seront forcément impactés : les pêcheurs professionnels, les pêcheurs amateurs, les plaisanciers. Tous verront leur champ d'évolution notablement réduit. La zone d'implantation annonce une emprise de 50 km². **Les professionnels de la mer ne subissent-ils déjà pas assez les normes et les restrictions en tout genre – européennes notamment ? D'autant plus à l'heure du Brexit ?**

La question de l'emploi

La question de l'emploi pourrait jouer en faveur du projet. Or, le débat public a permis d'être très clair sur ce sujet. Sur le plan local, seuls 50 postes sont annoncés par le porteur de projet pour la maintenance des éoliennes une fois le parc terminé. Le porteur de projet a expliqué, notamment face aux professionnels dunkerquois, que les marchés seraient de toute façon soumis à des appels d'offres européens. Autrement dit, on peut s'attendre à ce que Dunkerque, voire les entreprises françaises, en soient réduits à quelques miettes. Et les déclarations de bonnes intentions pour aider les locaux à se positionner sur ces appels d'offres semblent bien vaines face à la loi du marché européen. Le spectre du terminal méthanier confirme cette crainte. Compte-tenu de l'avance d'autres pays européens dans le domaine, les appels d'offres européens risquent fort de leur profiter ! On voit mal comment la guerre des prix pourrait profiter à l'emploi français et a fortiori au local dans un contexte où la filière est inexistante. **Peut-on s'attendre à ce que l'acier, au moins, soit fabriqué à Dunkerque ?** Là-dessus non plus, impossible d'avoir de garanties.

Par ailleurs, une base de maintenance est annoncée à Dunkerque : **comment seront recrutés les agents ? Le seront-ils vraiment localement ? Est-ce que ce seront des extérieurs qui viendront s'implanter à Dunkerque ? Est-ce que le recrutement appellera des intérimaires ou des contrats courts ?** Se pose aussi la question de la pérennité de ces emplois à l'issue des 30 ans d'exploitation ? Des formations seront-elles proposées dans le Dunkerquois afin de pouvoir se positionner sur le recrutement ? **Quels seront réellement les bénéfices au final pour l'emploi, en sachant que c'est un des arguments en faveur de ce projet ?** Sur ce point, nous n'avons pas été rassurés et attendons encore des garanties. **Le Dunkerquois a besoin d'engagements forts en faveur des emplois et des retombées**

économiques pour le territoire.

CONCLUSION

Oui à l'indépendance énergétique ! La chaîne énergétique doit être fiable, notamment pour garantir l'approvisionnement en énergie de la chaîne industrialoportuaire dunkerquoise. Si l'électricité locale était fournie par des centrales à charbon hors d'âge, on pourrait se poser la question de l'opportunité de créer un parc éolien offshore pour compenser cette production d'énergie polluante. Or, nous ne sommes pas dans ce cas, d'autant que nous disposons à proximité du Centre de production d'électricité nucléaire de Gravelines. On serait vite tenté, sous la pression sociétale, de pointer du doigt le nucléaire. Mais la CNTPA est contre la fausse écologie et pour le confortement des installations nucléaires, position conditionnée à une garantie sans faille des installations, ce qui induit des investissements lourds et suivis. **Est-ce qu'on lutte vraiment contre le réchauffement de la planète et est-on dans un cycle vertueux en ayant recours aux éoliennes ?**

Oui aussi à l'obligation de résultats concrets en faveur de l'emploi et des retombées économiques majeures directes. Pour l'instant, le débat ne nous a pas apporté de garanties. Il existe une forme de pression nationale concernant le projet de Dunkerque comme le relate le journal Les Échos du 3 juin 2020. « *Après le projet de Dunkerque, la filière risque de connaître un trou d'air d'autant que les projets éoliens prévus en Normandie, en Bretagne ou en Atlantique sud risquent de prendre du retard* ». Les propos sont ceux de Vincent Balès, directeur général de WPD offshore France. Il ne faudrait pas laisser faire le projet dunkerquois pour des raisons qui ne seraient pas positives pour le territoire. Il est impérieux de continuer à débattre à l'issue du débat public et obtenir des garanties pour notre territoire, sinon cela ne favorisera pas l'adhésion des citoyens à ce projet en particulier. Ou à d'autres projets similaires à l'avenir. Que le champ éolien se fasse ou pas, nous voulons continuer les échanges et les discussions avec EMD. Nous souhaitons, point par point, obtenir des réponses à nos interrogations avant de voir arriver ce champ éolien. **Nous voulons du concret en termes d'emploi, d'économie et de gains environnementaux pour les Dunkerquois. Pour que ce projet se justifie de lui-même et devienne une force pour le territoire, et non un projet subi.**